



Guide de l'organisateur d'un chantier participatif :

Pourquoi le chantier participatif

Le chantier participatif propose une alternative au secteur de la construction classique. Il apporte une réponse aux désirs de transformer la réalisation des travaux de construction en une opportunité d'échanges humains et sociaux, d'entraide et de contribution écologique. Il permet également au maître d'œuvre de se réappropriier le projet construit en y contribuant activement, en mettant la main à la pâte.

Un chantier participatif, c'est un chantier ouvert, encadré par des professionnels, où un maître d'ouvrage accueille des bénévoles extérieurs qui viennent apprendre et échanger. C'est donc un formidable lieu d'apprentissage où l'on croise des professionnels heureux de transmettre, des citoyens qui viennent confronter leur projet de construction à la réalité du terrain et des jeunes -ou moins jeunes- qui viennent acquérir les nouvelles compétences utiles à leur futur métier.

Petite définition d'un chantier participatif :



- Un chantier participatif est une activité encadrée de construction nouvelle ou de rénovation.
- C'est un lieu d'échange convivial entre un organisateur, des participants et un accompagnateur professionnel.
- Les participants agissent de façon désintéressée et sans rémunération. Ils sont volontaires et ne sont soumis ni à une relation de subordination hiérarchique, ni à une obligation de résultat.

Ils ne sont donc ni une organisation pour un tiers, ni une formation reconnue (payante ou non), ni un support publicitaire à certains produits ou sociétés.

Préalables :



En général, un chantier participatif couvre une ou plusieurs phases de travaux. Il s'inscrit donc dans un phasage précis des différentes mises en œuvre. La préparation globale du projet et les conventions avec les différents intervenants (entrepreneurs, référents techniques, fournisseurs de matériaux, etc.) doivent donc avoir eu lieu en amont.

Les bénévoles viennent en général pour apprendre la technique de mise en œuvre appliquée sur le chantier. Il est donc essentiel de leur permettre de l'expérimenter dans de bonnes conditions et de leur offrir une expérience de qualité.

L'organisateur doit donc s'assurer :

- Soit de connaître suffisamment le procédé et d'être capable de transmettre ses compétences. Il aura donc de préférence suivi des formations et/ou participé à des chantiers en tant que bénévole (ou professionnel).
- Soit d'être accompagné par un professionnel (référént technique) qui soit à la fois didactique et pédagogue. Pour trouver ces perles rares, vous pouvez vous renseigner auprès de l'AISBL Bâtisseurs Accueillants (www.batacc.be) ou des chargés de projet Pari-Energie (<https://www.parienergie.be/contact/>).

Outre cette évaluation de ses propres compétences quant à la mise en œuvre, en tant qu'accueillant, il est également bien de faire le point sur :

- ses disponibilités, ses besoins et désirs en termes d'avancement, rythme, échéances et équilibre entre chantier/vie professionnelle/vie privée
- ses finances et son budget en tenant compte des éventuels coûts cachés tels que la quincaillerie, les petits outils et accessoires (matériel de sécurité), formation, accueil des bénévoles...

Il faut également être bien conscient que réaliser un chantier participatif ne dispense en rien de répondre aux obligations liées au processus de construction telles que la demande d'un permis de construire et les obligations légales (et frais associés) en termes de contrôle de stabilité, sécurité, assurances, normes PEB, etc.

Le chantier et le nombre de participants doivent être bien calibrés en fonction de la charge effective et des étapes associées à la mise en œuvre. Et pour la durée, il vaut toujours mieux prévoir large pour pallier les aléas (rupture provisoire de stock, intempéries, lenteur, indisposition ou manque d'assurance des participants...)

En bref, il est important de se faire accompagner dès le montage du projet de chantier participatif pour bien anticiper tous les aspects associés.

Deux modèles de chantiers participatifs :

Soit le **chantier participatif** sera **ponctuel**, il couvrira l'entièreté d'une étape du projet sur une période limitée. Ce type de chantier sert typiquement à réaliser un grand avancement dans les travaux sur une durée de quelques jours. Ce type de chantier accueille en général un nombre limité de participants. L'expérience montre qu'un grand nombre de participants devient difficilement gérable (mise à disposition des outils et encadrement de qualité).

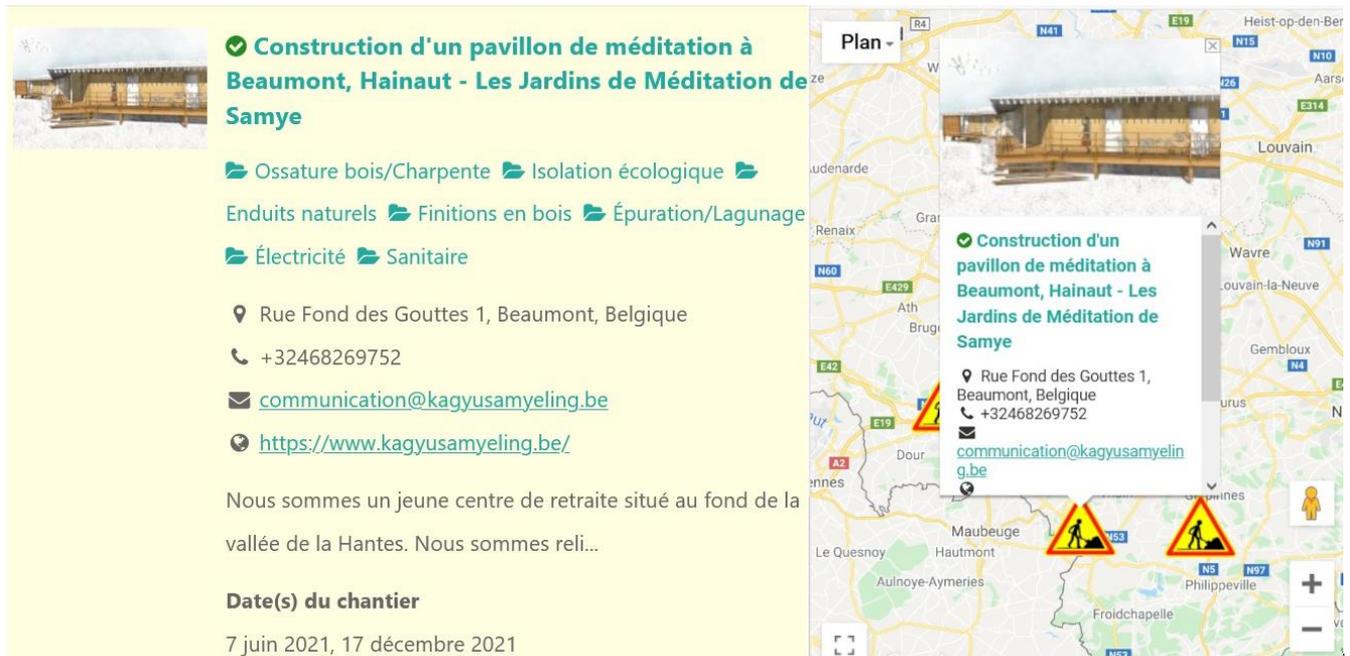
Il est également conseillé de faire ses armes sur un ou deux premiers chantiers en limitant le nombre de participants et d'évaluer objectivement ses capacités d'accueil.



Soit le **chantier participatif** sera **ouvert sur une longue période**. Les participants seront alors accueillis en fonction des demandes, l'état d'avancement du chantier, les possibilités et capacités d'accueil de l'organisateur.

Ce type de chantier exige de mettre en place un suivi régulier des inscriptions qui peuvent se faire par téléphone ou mail. Cela prend du temps, il faut s'attendre à devoir contacter les participants pour prévenir des aléas d'avancement et de la météo.

Annoncer son chantier participatif :



 **✓ Construction d'un pavillon de méditation à Beaumont, Hainaut - Les Jardins de Méditation de Samye**

Ossature bois/Charpente  Isolation écologique 

Enduits naturels  Finitions en bois  Épuration/Lagunage

Électricité  Sanitaire

Rue Fond des Gouttes 1, Beaumont, Belgique

+32468269752

communication@kagysamyeling.be

<https://www.kagysamyeling.be/>

Nous sommes un jeune centre de retraite situé au fond de la vallée de la Hantes. Nous sommes reli...

Date(s) du chantier

7 juin 2021, 17 décembre 2021

Le succès et l'avancement du chantier participatif dépendront certes de la disponibilité des matériaux et des référents techniques mais aussi -et surtout- du nombre de participants et de leur motivation. Il s'avère donc essentiel de réaliser minutieusement l'annonce et la promotion de son chantier.

A côté des réseaux sociaux et des canaux proposés par Pari-Energie, le site des Bât'Acc vous offre la possibilité d'annoncer votre chantier d'une façon bien structurée comme le montre l'exemple ci-dessus. C'est aussi l'endroit rêvé pour expliquer en détails les raisons profondes de l'existence du projet.

Accueillir des bénévoles :



La relation accueillant-bénévole est basée sur la confiance mutuelle. Il est donc important en tant qu'accueillant, d'être le plus clair possible vis-à-vis des bénévoles quant à ses attentes (niveau d'autonomie, exigences de temps de travail et de qualité de réalisation, partage des tâches telles que rangement des outils, réalisation des repas, vaisselles...) et les raisons profondes qui vous motivent (partage, économie financière, entraide, promotion de la technique...).

Il s'agit également d'être clair quant aux conditions d'accueil :

- Possibilités de loger et dans quelles conditions (aire de camping, parking pour les voitures, pour un éventuel Mobilhome, sanitaires disponibles et en quelle quantité, camping à proximité...)
- Enfants et animaux de compagnie bienvenus ou non. Ceux-ci seront toujours sous la responsabilité des adultes, ceci doit être clair pour tous.
- Ce qui est prévu en termes d'intendance : type de repas, fréquence... et moments conviviaux : soirées, animation, consommation d'alcool...
- Participation aux tâches extérieures au chantier : préparation des repas, vaisselles, entretien des sanitaires, rangement des espaces communs... Ceci devient utile, voire indispensable, lorsqu'il y a 8 participants ou plus.
- Contribution financière aux extras, au logement, aux frais spécifiques...

Il peut s'avérer très utile de rédiger quelques règles de vie essentielles et de les porter clairement à la connaissance des bénévoles.

La plupart du temps, il sera bon de prendre le temps d'une communication téléphonique pour que chaque partie puisse expliciter ses besoins et attentes.

Un moment dédié à l'accueil des participants doit également être prévu dans le calendrier du chantier. En général, il ne sera pas suffisant pour répondre à toutes les questions et, en particulier, à celles qui ne manqueront pas d'émerger au cours du séjour des bénévoles. Il faudra donc rester disponible pour y répondre tout au long du chantier.

Bien s'entourer :



C'est malheureusement un point qu'on a tendance à négliger et qui est pourtant essentiel pour éviter la surcharge physique et mentale.

En effet, organiser un chantier participatif et être présent à la fois pour les bénévoles et pour avancer dans les travaux s'avèrent très énergivore et prégnant. Il est donc très important de pouvoir bénéficier d'un coup de main de ses proches, de ses amis et de professionnels fiables. En particulier pour ce qui est de l'intendance et de la logistique ! Cuisiner, récupérer des matériaux, s'occuper des enfants sont autant de services que des personnes moins intéressées par le côté technique du chantier seront contentes de prendre en charge.

De même, pouvoir déléguer certaines tâches du chantier à des habitués ou même leur donner un rôle de « contremaître » (sans les relations hiérarchiques que suppose ce terme) pour encadrer une équipe de bénévoles dans une mise en œuvre précise, permet à l'organisateur de se consacrer à l'essentiel de son rôle : la répartition des tâches, les réponses aux questions, le contrôle de la bonne exécution, l'éventuelle médiation, etc.

Être bien entouré permettra également à l'accueillant de se ménager des périodes de repos et d'ainsi éviter de se retrouver sur les genoux ou indisponible pour cause d'épuisement physique ou nerveux.

Les rôles sur un chantier participatif :



L'accueillant cumule au minimum deux rôles sur son chantier : celui d'organisateur et celui de participant (quoiqu'il se voie souvent cantonné dans un rôle de superviseur lorsqu'il y a 7 participants ou plus). Si ses compétences le permettent, il endossera éventuellement en plus la charge de référent technique. Dans ce cas, il est tout de même fortement conseillé de se faire assister dans ce rôle par un architecte ou un référent technique professionnel et de ne pas surestimer ses capacités.

Si le référent technique n'est pas le maître d'ouvrage, ils seront liés par un contrat en bonne et due forme.

L'organisatrice :

Il s'agit du maître d'œuvre. Ses tâches sont multiples :

- Préparer le chantier : outillage, matériel et matériaux, espaces de travail, sécurité...
- Annoncer le chantier dans les réseaux utiles (de l'ordre d'un mois avant).
- Préparer l'accueil : lieu(x) de séjour, règles de vie, sanitaires...
- Accueillir les participant. e. s.
- Gestion du chantier au quotidien (éventuellement avec l'aide du référent technique).
- Gestion ou délégation de la gestion de l'intendance, de la logistique et des temps informels.

Le référent technique :

C'est la personne compétente au niveau de la technique de mise en œuvre proposée. Ses tâches principales sont :

- Veiller à la sécurité de tous.
- Accueillir les participants.
- Montrer les gestes techniques et aider les participants à bien les effectuer.
- Répartir les tâches et assurer la rotation des participant. e. s entre les postes.
- Veiller à la qualité de réalisation.
- Comme maître d'œuvre, prendre la responsabilité quant au résultat de l'étape de réalisation.

L'architecte :

Pour répondre à certaines obligations du secteur de la construction, l'implication d'un architecte sera utile et nécessaire.

- Le rôle et les missions d'un architecte, lorsqu'il y a un architecte sur le chantier, sont identiques à tout chantier et tout processus de construction.
- Un chantier participatif sera géré en bonne entente avec l'architecte et le référent technique qui pourront conseiller l'accueillant sur les formulations de son chantier participatif.

Les participants :

Ce sont les volontaires qui viennent participer au chantier de leur plein gré et à titre bénévole. Ils sont présents essentiellement pour réaliser le travail afin d'acquérir des compétences dans la technique de mise en œuvre proposée. Ils n'ont aucun lien de subordination vis-à-vis de l'organisateur ou du référent technique, ils ne sont pas tenus par des objectifs de résultats et ne reçoivent pas de contre parties définie pour leur travail.

Les engagements principaux :



De tous :

Le désintéressement : Les participants agissent de manière désintéressée et sans rémunération. C'est pourquoi leur travail ne doit bénéficier qu'à un particulier.

La non-subordination : L'hôte a bien entendu le devoir de maintenir des règles de vie et de sécurité sur sa propriété. Il a également la liberté de congédier un invité qui ne suivrait pas les consignes, mettrait lui ou les autres en danger, perturberait la bonne entente. Par contre, il ne peut ni considérer les bénévoles comme ses employés ni leurs tenir rigueur quant à des erreurs de réalisation. Celles-ci font partie intégrante du processus d'apprentissage.

L'équilibre de l'échange : L'objectif du chantier participatif est que les différentes parties sortent de cette expérience commune satisfait. e. s du travail accompli et des compétences acquises. Et sans avoir la sensation d'être « en dette » ou d'avoir été « exploité. e. s »

La sécurité : C'est l'affaire de tous et de chaque instant. Chacun. e sera vigilant. e sur le chantier, portera une tenue adaptée et utilisera les outils en respectant les normes de sécurité associées.

Le respect de tous : Il est évident que pour que tout se passe au mieux, chacun. e veille à ne pas entraîner de préjudice matériel ou moral aux autres personnes présentes sur le chantier. Dans les règles de vie, il pourra s'avérer utile de préciser que les propos et/ou comportements discriminatoires, les atteintes à la vie privée et les débats religieux, politiques et philosophiques n'ont pas lieu d'être dans le cadre du chantier.

Être assuré : Il est essentiel que toute personne impliquée dans le chantier participatif soit en ordre d'assurance et/ou de mutuelle afin de couvrir tout dommage qu'elle pourrait être involontairement amenée à causer à autrui.

Il peut s'avérer utile (et parfois obligatoire) de souscrire une assurance complémentaire. Cette question est abordée dans le point suivant.

De l'organisateur :

- Mettre à disposition des outils en bon état et des espaces de rangement adéquats.
- Mettre en place sur le chantier tous les dispositifs de sécurité utiles.
- Mettre à disposition les équipements de sécurité individuelle ou demander aux participants de les prévoir (typiquement, les chaussures de sécurité).
- Contrôler l'état d'assurance ou de mutuelle de tous les participant. e. s.
- Informer sur les règles de vie commune et du règlement intérieur qui ont cours sur le chantier.

Des participant. e. s :

- Prendre soin des outils et des équipements de sécurité individuelle mis à disposition.
- Prévoir une tenue et des équipements de sécurité individuelle adéquats.
- Participer à l'entretien et au rangement des outils mis à disposition.
- Signaler lorsqu'il/elle n'est pas à l'aise à une technique ou l'utilisation d'un outil.
- Signaler si, pour des raisons physiques, certains travaux lui sont contre-indiqués.
- Être en ordre d'assurance et de mutuelle.
- Prendre connaissance des règles de vie commune et du règlement intérieur du chantier.

La problématique des assurances :



Sur le territoire belge, il n'y a en fait que 4 assurances obligatoires (légalement imposées) : l'assurance automobile, l'assurance accident du travail (entreprise), l'assurance garantie décennale pour les travaux de construction et l'assurance accident de chasse.

Dans le cadre d'un chantier participatif, les assurances obligatoires ou vivement conseillées sont :

Pour l'entreprise ou le référent technique professionnel :

- L'assurance accident du travail intervient lorsque le référent technique ou un membre de l'entreprise se blesse sans implication de quelqu'un d'autre que lui-même.
- La RC exploitation de l'entrepreneur couvre les dégâts ou blessures qui pourraient être occasionnés par son entreprise sur des tiers pendant les travaux. Elle n'intervient que lorsqu'il y a une relation contractuelle établie (ou un devis approuvé). Attention que le contrat d'assurance doit mentionner la présence d'apprenants sur le chantier !
- La RC après livraison qui couvre les dégâts qui pourraient être occasionnés chez des tiers après les travaux du professionnel (induits par un travail mal réalisé). Elle n'intervient que lorsqu'il y a une relation contractuelle établie (ou un devis approuvé)
- L'assurance décennale du professionnel (obligatoire) qui ne couvre que les aspects stabilité et étanchéité à l'eau.

Pour l'architecte:

- L'architecte a une obligation d'assurance RC professionnelles comme dans le cas de tout autre chantier et projet de construction.

Pour l'accueillant.e :

- La mutuelle intervient s'il/elle se blesse sans implication de quelqu'un d'autre que lui/elle-même.
- L'assurance familiale intervient pour les dégâts et blessures occasionnés à des tiers qu'ils soient un.e bénévole ou un.e professionnel.le.
- La multirisque habitation (incendie, dégâts des eaux...)

- La Tous Risques Chantier couvre à la fois le maître d'ouvrage (vous) et tous les corps de métier actifs sur le chantier, contre les dommages matériels liés aux travaux ainsi que contre les éventuelles réclamations en dommages et intérêts introduites par des tiers. Couvre entre autres les catastrophes naturelles, le vol... Son coût est en général évalué au prorata du montant global du chantier.
- Possibilité de Pack chez certaines compagnies. Mais attention à l'étendue de la couverture. Par exemple le pack « je construis, tu rénoves » d'AG qui permet une couverture des bénévoles, mais uniquement pour des travaux de parachèvement !

Pour le/la bénévole :

- La mutuelle intervient s'il/elle se blesse sans implication de quelqu'un d'autre que lui-même.
- L'assurance familiale intervient pour les dégâts et blessures occasionnés à des tiers qu'ils soient l'accueillant, un autre bénévole ou un professionnel.
- Une assurance individuelle accident. Plusieurs assurances proposent ce type de produit. C'est au bénévole d'évaluer la pertinence d'en souscrire une ou non.

Pour l'AISBL Bat'Acc :

- Un RC exploitation pour toutes les activités où elle est organisatrice (visites, portes ouvertes...).
- Une assurance individuelle pour ses bénévoles (internes à la structure Bat'Acc) dans le cadre de ses activités.

Attention que la mutuelle comme les compagnies d'assurance sont susceptibles d'enquêter pour trouver les responsabilités en cas d'accident. Il est donc essentiel de mettre en place toutes les règles utiles en matière de sécurité.

Dans le cadre des chantiers participatifs encadrés par Pari-Energie et l'AISBL Bat'Acc, il nous semble essentiel de vérifier que :

- Le référent technique est en ordre d'assurance accident du travail, de RC exploitation, de RC après livraison et d'assurance décennale (du moins si le chantier touche aux aspects stabilité et étanchéité à l'eau). L'une des missions de l'architecte est de demander une attestation d'assurance décennale. Il est également important que le référent technique ait signalé la présence d'apprenants sur le chantier.
- L'accueillante est en ordre de mutuelle, d'assurance familiale et a souscrit à une assurance multirisque habitation. L'intérêt de la Tous Risques Chantier doit être évaluée au cas par cas.
- Le bénévole est en ordre de mutuelle, d'assurance familiale et a souscrit à une assurance multirisque habitation. L'intérêt de l'assurance individuelle accident est certain. C'est à l'accueillant de déterminer si pour son chantier et étant donné les risques effectifs d'accident, il veut l'imposer ou seulement la conseiller vivement.

L'AISBL Bat'Acc peut vous aider à y voir clair et à faire les bons choix en termes d'assurances. D'autre part, dans un souci de simplification et de bonne couverture, elle veut à terme pouvoir proposer une assurance spécifique pour les bénévoles travaillant sur chantier participatif.

Spécificités d'un chantier participatif Pari-Energie :



Les chantiers participatifs organisés et soutenus par Pari-Energie le sont en collaboration avec l'AISBL « Bâisseurs Accueillants ». En effet, d'une part, Pari-Energie propose son assistance au maître d'œuvre et couvre une série de frais associés et, d'autre part, l'AISBL Bat'Acc offre le cadre légal nécessaire au bon déroulement et à la qualité du chantier.

La règle est donc a priori la présence sur le chantier d'un référent technique professionnel et adhérent au groupement Bat'Acc. Néanmoins, vu que les professionnels partenaires de Bat'Acc sont très sollicités et, de ce fait, peu disponibles, nous ouvrons la possibilité au maître d'ouvrage d'amener son propre référent technique. Dans ce cas, Pari-Energie joue un rôle de facilitateur et propose de prendre en charge les coûts associés : formation de base « référent technique » prodiguée par Bat'Acc et première cotisation annuelle.

Exceptionnellement, le maître d'ouvrage s'il présente les compétences techniques peut également être reconnu comme référent technique par Bat'Acc et donc assurer ce rôle sur son chantier. Dans ce cas, Pari-Energie jouera le rôle de facilitateur et prendra en charge les frais associés à ce cas particulier.

Pour plus d'informations :

Inscrivez-vous sur le site Pari-Energie pour avoir accès à la séance d'information sur les chantiers participatifs donnée par Lionel Chauvin de l'AISBL Bat'Acc : <https://www.parienergie.be/videos-reservees-aux-membres/>



Se brancher sur le site de l'AISBL Bâisseurs Accueillants : www.batacc.be et consulter les différents documents mis à disposition.

Se balader sur le site du réseau Twiza : <https://fr.twiza.org/> et consulter les différents dossiers proposés par rapport aux multiples aspects d'un chantier participatif. Attention qu'étant un site français, les règles en terme de chantier participatif et d'assurances peuvent être très différentes de ce qui est en vigueur en Belgique.



Créé à l'initiative de 4 Groupes d'Action Locale (GAL) répartis sur le territoire Wallon, le projet **PARI ENERGIE** a pour but de venir en aide aux habitants de leurs territoires désireux de rénover leurs bâtiments. PARI-ENERGIE propose un site informatif et une page Facebook, met à disposition de tous les intéressés des ressources (tutoriels vidéo et papier, témoignages en vidéo, webinaires et séances d'information) et offre une série de services gratuits sur leurs territoires (état des lieux, prises de vue thermiques, conseils, organisation de formations destinées aux autorénovateurs et de chantiers participatifs).



Fonds européen agricole pour le développement rural :
L'Europe investit dans les zones rurales